



MAIRIE DE FRAGNES
64 rue du Bourg - 71530
e-mail : mairie.fragnes@wanadoo.fr
Tél. : 03 85 45 73 56
Fax : 03 85 45 75 21

COMMUNE DE FRAGNES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

14 Juin 2011

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 14 juin 2011 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents :

Mmes Bailly, Chanussot, Nottin et Paris.

Mrs Fichot, Gaudray, Pascal, Pion, Regnault et Staphane.

Absent : M. Pennetier

Pouvoir : Mme Dechaume à M. Gonnot

En préambule au conseil, Gilles Gonnot fait lecture de deux lettres de remerciements du C.F.A BTP et du C.F.A de la noue. Lecture est faite également d'une lettre de remerciement du maire de Crissey pour le prêt de barrières métalliques.

Début du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance à l'unanimité : M. Fichot.

Approbation du procès verbal de la séance du 10 mai 2011 à l'unanimité.

1. Décision d'engagement dans le processus de la fusion avec la commune de la Loyère :

Rapporteur : M. Gonnot

Monsieur le maire fait lecture de la délibération que les deux maires souhaitent prendre à l'unanimité de leurs deux conseils municipaux pour un engagement formel dans le processus de fusion des deux communes. Avant vote à bulletin secret, Fabienne Paris demande à ce que soit changé le début du texte par [dans le cadre du processus de fusion].

Projet de délibération :

ENGAGEMENT FORMEL DANS LA PROCEDURE DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE FRAGNES ET DE LA LOYERE

Dans le cadre du processus de fusion, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- La réunion des conseils municipaux de Fragnes et de La Loyère le 14 octobre 2010 portant sur la réflexion de la fusion éventuelle des deux communes,
- La délibération d'engagement de principe sur le processus de fusion en date du 14 décembre 2010,
- La rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet en date du 08 Février 2011

avalisant le projet et incitant les maires respectifs à finaliser la fusion au 1^{er} Janvier 2013,

- L'analyse fiscale transmise par la Direction des Services Fiscaux qui rappelle les règles d'harmonisation des taux sur une durée maximum de 12 ans,
- La réunion des deux conseils municipaux en date du 25 Mai 2011 où l'engagement des élus dans le projet de fusion a été validé par un vote à l'unanimité,
- La mise en place des commissions intercommunales prévues avec désignation des membres qui les composent,

Au vu des nouveaux éléments apportés dans l'avancement du projet, Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de se prononcer sur son engagement dans le processus de fusion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONFIRME SON ENGAGEMENT FORMEL**, dans la procédure de fusion entre les communes de Fagnes et de La Loyère.

A la question : Etes-vous pour l'engagement formel dans le processus de fusion ? 12 votes « pour » exprimés (11 + 1 pouvoir).

La délibération est adoptée à l'unanimité. (vote à bulletin secret)

2. Adhésion à l'agence technique départementale

Rapporteur : M. Gonnot

Afin que le technicien du département puisse rédiger le cahier des charges relatif aux travaux de réaménagement du centre de loisirs, il faut adhérer à l'agence technique départementale.

L'engagement est de 0€50 par habitant soit 524€50 pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

3. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur : M. Gonnot

Monsieur le maire présente le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et fait lecture des deux points nous concernant dans le rapport rendu par le Préfet :

- S.I.G.E.C : si la fusion se réalise, le syndicat sera dissous.
- S.I.A.N.E.C : si le grand chalon reprend la compétence de l'assainissement de l'eau, le syndicat sera dissous.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, notamment sur ces deux points.

4. Subventions aux associations

Rapporteur : M. Fichot

Proposition de subvention exceptionnelle de 1680€ à l'association LOUP KID pour l'organisation du bal populaire du 13 juillet.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition de gratuité de salle à l'A.L.D.N. pour son gala du 17 juin.

Adoptée à 9 voix pour, une abstention et deux contre.

Le conseil souhaite que l'association présente un dossier complet avec budget prévisionnel pour ses demandes de gratuité de salle.

5. Aménagement de la halte nautique : demande de subvention auprès du feader et du conseil régional

Dominique Fichot présente le projet de valorisation de la halte-nautique comprenant notamment :

- l'aménagement de deux pontons dont un au niveau de la Thaliette et l'autre au port,
- l'extension du port,
- l'installation de bollards et de bornes d'alimentation en eau et électricité,
- l'acquisition de bateaux électriques
- la mise en place d'un éclairage public
- l'extension du réseau WI-FI

Ce type de projet d'aménagement touristique peut faire l'objet de financement par le biais de la Région et du FEADER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre des crédits sectoriels de la Région et du FEADER pour son projet de valorisation de la halte-nautique.
- **AUTORISE le Maire** à déposer et à signer les dossiers de financement nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

6. Enquête publique de la société poligrat

Rapporteur : M. Gonnot

La société Poligrat envisage d'installer une extension de son entreprise dans la zone nord (12 emplois). Il y a dans ce cas, consultation des communes limitrophes à Chalon-sur-Saône.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

7. Aménagement de la rue du gros buisson : présentation de l'avant projet sommaire

Rapporteur : M. Gonnot

Il est fait présentation des deux plans proposés par le cabinet d'architectes paysagistes GOUTTEBARGE - JEZIOROWSKI. Outre les recommandations de la commission voirie, l'ensemble de l'équipe municipale souhaite que le cabinet affine son travail sur les points suivants :

- Le principe de la manivelle est retenu.
- La zone face à cette manivelle dite zone verte doit être majoritairement verte et non en sablé.
- Le chemin piétonnier passera le long du lotissement neuf.
- Les entrées donnant sur la route devront être évasées pour améliorer la visibilité.
- Le chemin piétonnier sera pensé pour être prolongé vers le lotissement des mottes.
- Prévoir un plateau sur l'autre croisement de cette route (impasse du berger).
- Proposer une alternative au sablé.
- Conserver les zones vertes entre les entrées des maisons.
- Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la zone verte.

8. Personnel communal : modification du temps hebdomadaire de la coordinatrice de l'école de musique

Rapporteur : M. Fichot

A compter du 1^{er} septembre 2011, la coordination de l'école de musique sera reprise par le professeur de saxophone, titulaire du grade d'assistant qualifié d'enseignement artistique.

Le temps de coordination est fixé à 7 h hebdomadaire.

Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail de 3 h 00 à 10 h 00 hebdomadaire, à cette date, après acceptation de l'agent et avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la durée hebdomadaire de l'assistant qualifié d'enseignement artistique de 3 h 00 à 10 h 00 au 1^{er} septembre 2011 ;
- **CHARGE** le Maire de prendre les arrêtés correspondants.

Adoptée à l'unanimité

9. Questions diverses

M. Gonnot

Concernant le transfert de compétences, six sont prêts pour le vote communautaire du 23 juin prochain :

- o La petite enfance
- o La gestion communautaire du P.L.U.

- Coordination de personnes âgées
 - Gestion des eaux pluviales et eaux usées
 - Logements d'urgence
 - Insertion handicap et gens du voyage
- Etude sur le pacte financier en cours.
 - Mr Collins nous remercie pour l'accueil fait à l'association Promofluvial sur notre commune.
 - Le personnel communal travaille sur le désherbage de l'école maternelle avec Mme Blin.
 - Le conseil d'école élémentaire a lieu le 24 juin à 18h, il sera fait un point sur l'avancement des devis de remplacement du matériel informatique.
 - Bilan annuel réalisé avec le sysdel sur le réseau électrique restant à enfourir. Il faudra également vérifier la puissance à calibrer sur les compteurs individuels du port.
 - Notre nouvelle secrétaire, Evelyne Martin, commence le lundi 20 juin.

M. Pascal

- Deux bergers allemands ont attaqué des moutons sur la commune.

M. Gaudray

- Le voyage des séniors du C.C.A.S. s'est bien passé.
- Dans le cadre du devoir de mémoire, un projet de vidéo est entrepris avec les enfants de la classe de C.M.2 de Mme Paget sur le thème de la déportation

M. Fichot

- Pour le conte musical qui aura lieu les 28 juin et 2 juillet prochain, une aide des élus pour la gestion des entrées est sollicitée. Il faut également prévoir de l'eau pour les enfants.
- La fête de la musique du 21 juin se fera avec Accroch'not' de l'ALDN et l'école de musique à partir de 18h

M. Staphane

- La maison des jeunes avec Gergy a remporté le délir' tour 2011. Nous aurons donc conjointement la charge de l'organisation de l'édition 2013.

Séance close à 22h59